

Autorisation parentale ou représentant légal (joueur mineur, inscriptions individuelle et groupe, catégories Réalisateur et Écrivain)

Je soussigné(e) :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

Code postal : Ville : Pays :

le parent ou le / la représentant/e légal/e du mineur :

NOM du mineur : PRÉNOM :

ADRESSE :

Code postal : Ville : Pays :

autorise par la présente l'Onisep Occitanie et ses partenaires, l'Académie de Montpellier par le correspondant académique sciences et technologies délégué à la formation aéronautique (CAST-DAFA), la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), la Délégation académique au numérique éducatif (DANE), l'Académie de Toulouse par son service de mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique et du spatial en Occitanie (CMQ A&S), la Ville de Montpellier avec le conseil municipal des enfants (CME), le Seaquarium du Grau-du-Roi, soutenus par la Délégation à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) de l'Académie de Montpellier et le Réseau Canopé, atelier de l'Hérault, à reproduire et diffuser ses écrits et/ou son image et/ou sa voix enregistrés lors du jeu-concours « L'avenir s' imagine ! » qui se déroule du **1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020**, sur tous supports (notamment papier, cassette vidéo et audio, CD ROM, DVD, VCD, clé USB, disque dur d'ordinateur, lecteur mp3, site Internet, téléphone mobile), aux fins d'illustration de produits audiovisuels, multimédias, papiers, sites Internet relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités à titre gratuit ou onéreux par l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP et son réseau de délégations régionales) ou par ses partenaires, en France et à l'étranger.

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de sept ans (7) et est valable pour le monde entier.

Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Signature, précédée de la mention « bon pour accord » :

PS : à tout moment, sur simple lettre adressée à l'ONISEP Occitanie site de Montpellier, 31 rue de l'Université, CS 39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2, je pourrai demander à l'ONISEP que les écrits/images/voix enregistrés et faisant l'objet de la présente autorisation ne soient plus utilisés pour les produits à venir. L'autorisation demeurera néanmoins valable pour tous les produits édités antérieurement à ma demande.

Autorisation à retourner dès ma participation et au plus tard avant la clôture du jeu le 30 avril 2020 23h59 à :
ONISEP Occitanie site de Montpellier, Jeu-concours « L'avenir s' imagine ! », CS 39004, 31 rue de l'Université, 34064 MONTPELLIER cedex 2 - jeu-lavenirsimagine@onisep.fr.

Règlement du jeu à télécharger sur www.lavenirsimagine.com

